

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2523

7 novembre 2007

SOMMAIRE

Absolute Renewable S.A.	121089	Orbital S.à r.l.	121086
Airventures S.A.	121063	Patent Line Holding S.A.	121099
Americam Holding S.A.	121089	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	121086
Americam Holding S.A.	121086	Private Equity Partners (Lux) S.A.	121059
Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l.	121078	Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sarl	121058
BBEIF LH Sub 02 S.à r.l.	121069	Procter & Gamble International S.à r.l. ..	121059
BEPEF Investments III S.à r.l.	121100	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	121059
Breiteck SA	121060	Proluxrail Holding S.A.	121062
CERE II F Co-invest S.à r.l.	121061	Retinol S.A.	121060
Compagnie d'Etudes et de Développement	121088	Richfield S.A.	121099
Equinoxe Properties S.A.	121086	Schiffsgesellschaft MS«Johann Strauss» ..	121087
Finance Solution Group S.A.	121064	Schiffsgesellschaft MS "Maxima"	121102
Hemi Luxembourg	121058	Schiffsgesellschaft MS " Tapestry "	121103
HVB Structured Invest S.A.	121062	Schiffsgesellschaft MS «Victoria»	121099
KLC Holdings V S.A.	121089	Schönbrunn S.à r.l.	121061
Layers Holding S.A.	121088	SPI Equity S.A.	121078
Lycaon S.A.	121064	Strategic Investments S.A.	121088
Maia Toiture S.à r.l.	121067	Strategic Investments S.A.	121088
Melus Holding S.A.	121063	West Midlands Corporation S.A.	121099
Mowo Plan Project S.à r.l.	121104		
Newburg S.à r.l.	121058		

Newburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.150.

EXTRAIT

En date du 20 septembre 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Melle Sandra Calvaruso, avec adresse professionnelle au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007118978/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.826.

Extrait de la décision de l'associé unique du 1^{er} juillet 2007

L'Associé unique de la société décide de transférer le siège social de la société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118980/2948/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Hemi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 689.700,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 112.152.

RECTIFICATIF

La décision du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 23 mai 2007 relative au transfert de siège a été publiée par erreur.

Il apparaît que le siège social de la Société est au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg depuis sa constitution.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour HEMI LUXEMBOURG

ARENDT & MEDERNACH

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007118990/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.036.

—
Extrait de la décision des gérants du 1^{er} juillet 2007

Le Conseil des Gérants de la société décide de transférer le siège social de la société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118988/2948/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.875.

—
Extrait de la décision des gérants du 1^{er} juillet 2007

Le Conseil des Gérants de la société décide de transférer le siège social de la société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118989/2948/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Private Equity Partners (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Montereyp.
R.C.S. Luxembourg B 76.194.

—
Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2007

Résolution unique

L'Assemblée prend acte de la démission de l'administrateur de catégorie A Mario Perissinotto et décide de nommer en remplacement:

M. Mario Iacopini, demeurant professionnellement, rue de la Reine, 2, L-2418 Luxembourg.

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 au commissaire aux comptes.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour PRIVATE EQUITY PARTNERS (LUX) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119939/2192/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Retinol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.348.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 13 avril 2006, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 9 octobre 2002, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 13 avril 2006, a désigné Monsieur Christian Francois, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. THIRION / A. VIGNERON

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007119930/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Breiteck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 86.238.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 septembre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et a nommé comme administrateur B supplémentaire M. Manuel Hack.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur A, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur A, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur B, maître es sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 3 septembre 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour BREITECK S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007120055/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

—
EXTRAIT

Suite au changement d'adresse de CLS LUXEMBOURG S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007120041/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

CERE II F Co-invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.641.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un premier contrat de cession de parts sociales daté du 18 septembre 2007 conclu entre:

- CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- CARLYLE EUROPE REAL ESTATE MASTER CO-INVESTMENT II-F, LP, un limited partnership constitué selon les lois du Delaware, immatriculée auprès du Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4403737, ayant son siège social chez THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States;

Que la société CEREP II S.à r.l. a cédé 249 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à la société CARLYLE EUROPE REAL ESTATE MASTER CO-INVESTMENT II-F, LP.

Par ailleurs, il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales daté du 18 septembre 2007 conclu entre:

- CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- CERE II F Co-invest FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.646, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Que la société CEREP II S.à r.l. a cédé 1 part sociale qu'elle détenait dans le capital social de la Société à la société CERE II F Co-invest FINANCE S.à r.l.

De sorte qu'il résulte de ces deux contrats de cession que la société CEREP II S.à r.l. a cédé l'intégralité du capital social de la Société, qui sera désormais détenu comme suit:

- CARLYLE EUROPE REAL ESTATE MASTER CO-INVESTMENT II-F, LP détiendra 249 parts sociales dans la Société, et

- CERE II F CO-INVEST FINANCE S.à r.l. détiendra 1 part sociale dans la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007120010/1092/40.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00293. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

HVB Structured Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

—
AUSZUG

Aus dem Kündigungsbrief von Frau Ruth Bültmann, HVB STRUCTURED INVEST S.A. (die «Gesellschaft»), 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg, vom 14. Juli 2007 geht folgendes hervor:

- dass Frau Ruth Bültmann HVB STRUCTURED INVEST S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg, ab dem 15. Juli 2007 aus der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft ausgeschieden ist.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. September 2007.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007120012/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Proluxrail Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 53.664.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. August 2007

Punkt 4

Die Versammlung beschließt folgende Verwaltungsmitglieder von ihrem Mandat abzuerven:

- Frau Josée Schwall, wohnhaft in L-6730 Grevenmacher, 30, Grand-rue
- Herrn Norbert Ebsen, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-6633 Grevenmacher, 2, route de Luxembourg

Punkt 5

Die Aktionäre beschließen folgende Personen in den Verwaltungsrat zu berufen:

- Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschehässel
- Herrn Norbert Ebsen, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Herrn Rainer Erz, wohnhaft in D-54487 Wintrich, 22, Rosenstrasse

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 6

Die Aktionäre beschließen die Wiederwahl von Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschehässel, zum delegierten des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen rechtskräftig zu verpflichten.

Das Mandat des soeben ernannten delegierten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 7

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat des soeben ernannten Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2007119921/745/36.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Airventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.484.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 16 mai 2006, a désigné Mademoiselle Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 16 mai 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée administrateur en date du 16 mai 2006, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977 à Namur (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2007.

Le Conseil d'Administration

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007119923/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Melus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 septembre 2007

- Les démissions des sociétés DMC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Chantal Gaspar, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

MELUS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007119925/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Lycaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 54.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2007

- Les mandats d'Administrateur des sociétés FINDI S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

LYCAON S.A.

MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

A. Renard / M. Limpens

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007119927/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Finance Solution Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.293.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A3IJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée le 21 septembre 2007.

2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée,
en vertu d'une procuration lui délivrée le 21 septembre 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FINANCE SOLUTION GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION LTD., prédésignée, trois mille actions	3.000
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD., prédésignée, cent actions	100
Total: trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella Moreschi, prénommée, est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à Strolovou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Cyprus, n ° Registre: Chypre:HE155572

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007. Relation: LAC/2007/28946. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007121283/242/171.

(070139106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Maia Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 27, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.309.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Alberto Fernandes Maia, ouvrier, né à Oia/Oliveira Do Bairro (Portugal), le 2 juillet 1960, demeurant à L-7765 Bissen, 27, rue de la Chapelle;

2. Monsieur Carlos Philippe Das Neves Maia, ouvrier, né à Ettelbrück, le 31 août 1983, demeurant à L-7765 Bissen, 27, rue de la Chapelle;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une entreprise de charpenterie, de couverture et de ferblanterie, comprenant notamment l'achat et la vente de matériaux de la branche et l'exécution de tous travaux de toiture.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de MAIA TOITURE S.à.r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bissen.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Souscription et libération

Les cent(100) parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Carlos Alberto Fernandes Maia, prénommé dix parts sociales	10
2. Monsieur Carlos Philippe Das Neves Maia, prénommé quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Exercice social

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Décision des associés

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Carlos Philippe Das Neves Maia, prénommé.
 La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-7765 Bissen, 27, rue de la Chapelle.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fernandes Maia, C. Das Neves Maia, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2007, Mersch/2007/1352. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 octobre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007121267/243/96.

(070139397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

BBEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of September.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, a private limited liability company with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B129159, here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter «the Shareholder», subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase

or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The private limited liability Company will have the name of BBEIF LH SUB 02 S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers

to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, prenamed, declares to subscribe the whole capital

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.-.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following as:

Category A Managers:

- Mr. Serge Morel, Investment Banker, born on 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr. Mark Hatherly, Investment Banker, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

Category B Managers:

- Mr. Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- Mr. David Dujacquier, Accountant, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

3. Fix the address of the Company at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129159, représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirecte-

ment en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société à responsabilité limitée a comme dénomination BBEIF LH SUB 02 S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, prénommée, déclare souscrire tout le capital.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

Gérants de Catégorie A:

- M. Serge Morel, Investment Banker, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- M. Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Gérants de Catégorie B:

- M. Mark Dunstan, Investment Banker, né à Melbourne (Australie) le 11 février 1962, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- M. David Dujacquier, Investment Banker, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26859. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007121277/206/457.

(070139194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

SPI Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 96.524.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour SPI EQUITY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121340/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02318. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 132.298.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

There appeared:

(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, a limited liability company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under number C38312,

(2) B&B MH6 CO. LIMITED, a limited liability company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under number C38198,

here represented by Chantal Fondeur, employee of Paul Decker's Notary Office, professionally residing at L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

by virtue of two proxies given in Malta under private seal, on September 6th 2007.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN (CULMEN) S.à r.l, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand-Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

3.1. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.2. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through par-

ticipation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3. A company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

3.5. The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III. Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any A Managers and B Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV. General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V. Business Year

Art. 14. Business Year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however and to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI. Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

VII. Applicable Law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2007.

Subscription - payment

Thereupon, BBGP ODENSE MALTA LIMITED, represented as stated above, declares to subscribe for fifty per cent of the share capital of the Company and to fully pay up two hundred and fifty (250) Shares by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred and fifty euros (EUR 6,250.-), which amount is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. B&B MH6 CO. LIMITED, represented as stated above, declares to subscribe for fifty per cent of the share capital of the Company and to fully pay up two hundred and fifty (250) Shares by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred and fifty euros (EUR 6,250.-), which amount is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about mille six cents euros (€ 1,600.-).

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1) The folio wings persons are appointed as Managers for an undetermined period:

Category A Manager:

- Mr Mark Hatherly, Investment Banker, born 13 November 1965, in Auckland (New Zealand), having his address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Mr David Dujacquier, Accountant, born 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), having his address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Category B Manager:

- Mr Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

- Mr Christian Terberger, Investment Banker, born on 27 October 1953 in Frankfurt/Main (Germany), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

2) The Company shall have its registered office at 6C, Pare d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, une société de droit maltais, ayant son siège social situé au 171, Old Bakery Street, Vallette, Malte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Maltais sous le numéro C38312,

(2) B&B MH6 CO. LIMITED, une société de droit maltais, ayant son siège social situé au 171, Old Bakery Street, Vallette, Malte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Maltais, sous le numéro C38198,

représentés par Mademoiselle Chantal Fondeur, employée de l'Etude du Notaire Paul Decker, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

en vertu de deux procurations données sous seing privé à Malte, le 6 septembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN (CULMEN) S.à.r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.3. Une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.4. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de type A et d'un gérant de type B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V. Exercice Social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI. Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII. Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Ces faits exposés, BBGP ODENSE MALTA LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinquante pourcents du capital social de la Société et de libérer intégralement les deux cents cinquante (250) Parts Sociales par un versement en espèces de six mille deux cents cinquante euros (6.250,- EUR), qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément. B&B MH6 CO. LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinquante pourcents du capital social de la Société et de libérer intégralement les deux cents cinquante (250) Parts Sociales par un versement en espèces d'un montant de six mille deux cents cinquante euros (6.250,- EUR), qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (€ 1.600,-)

Décisions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Mr Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle-Zélande) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr David Dujacquier, Accountant, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Mr Mark Dunstan, Investment Banker, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie), résidant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

- Mr Christian Terberger, Investment Banker, né le 27 octobre 1953 à Francfort/Main (Allemagne), résidant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fondev, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26849. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007121279/206/424.

(070139192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

—
Résolutions du conseil de Gérance de la Société

En date du 13 septembre 2007 le conseil de gérance de la société a décidé de nommer KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, en tant que réviseur d'entreprise de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121290/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Orbital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 87.374.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de ORBITAL S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121333/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07295. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Americam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour AMERICAM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121348/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02283. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Equinox Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 58.355.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour EQUINOXE PROPERTIES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121349/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01588. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Schiffsgesellschaft MS«Johann Strauss», Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 99.737.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Monsieur Pierre Tholl, administrateur de sociétés, demeurant à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.

Agissant au nom et pour le compte de la société en commandite simple (GmbH & CO. KG) de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS JOHANN STRAUSS, ayant son siège social à D-81675 München, Einsteinstrasse 3 (Allemagne), constituée suivant acte sous seing privé du 8 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce du tribunal d'instance de Munich (Allemagne) sous le numéro HRA 73810.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Suivant acte sous seing privé de l'assemblée des associés de la société prédite du 28 novembre 2003, il a été décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg une succursale sous la dénomination de SCHIFFSGESELLSCHAFT MS JOHANN STRAUSS, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.737. Ledit acte sous seing privé du 28 novembre 2003 a été déposé au rang des minutes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 janvier 2004, enregistré à Luxembourg A.C. le 29 janvier 2004, volume 20CS, folio 24, case 1. Ledit acte de dépôt a été publié au Mémorial C numéro 510 du 14 mai 2004.

Suivant résolution des associés de la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS JOHANN STRAUSS en date du 28 juin 2007, ceux-ci ont décidé de la dissolution de la succursale SCHIFFSGESELLSCHAFT MS JOHANN STRAUSS. Ladite résolution restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant déclare que la succursale n'a pas de capital social propre.

L'activité de la succursale ayant cessé, il déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que tout l'actif et le passif éventuel de la succursale sont repris est assumé irrévocablement par la société de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GMBH & CO. KG MS JOHANN STRAUSS; qu'en conséquence tout le passif de la dite succursale est réglé;

Que partant la liquidation de la succursale est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la succursale;

Que les livres et documents de la succursale sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la succursale.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Tholl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, Relation: LAC/2007/21826. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007121258/202/48.

(070139158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Layers Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.617.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAYERS HOLDING S.A.

EFFIGI S.à r.l. / DMC S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007121352/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03599. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

C.E.D., Compagnie d'Etudes et de Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.485.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT (C.E.D.)

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121345/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02288. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.693.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121338/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03164. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.693.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121337/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03165. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Americam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.864.

Le bilan de dissolution au 1^{er} juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour AMERICAM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121347/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02280. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

KLC Holdings V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS V S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007121353/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03598. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Absolute Renewable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.288.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) EMMECIDUE Srl, a company incorporated and existing under the laws of Italy, registered under number C.F. 13351470151, having its registered office at Piazza Cavour, 5, Milan, Italy,

here represented by M^e Holger Holle, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Milan, on 21 September 2007,

2) GYPSOPHILIA HOLDING LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 199, Arch. Makarios III Ave., 3608 Limassol, Republic of Cyprus,

here represented by M^e Holger Holle, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Limassol, on 21 September 2007,

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders) and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of ABSOLUTE RENEWABLE S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is

(i) the development, research, build-up, production and investment in renewable energies, including, but not limited to the building, maintenance and repair of power plants and installations, the distribution of energy in whatever form, consultancy in the field of energy-saving, engineering, technical project studies; the provision of scientific and technological services and research and design related hereto, the provision of industrial analysis and research and infrastructure services; all of the aforesaid in relation to energy production, exploitation and distribution; and

(ii) related to the aforesaid, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

In the event that the board of directors or the sole director, as the case may be, determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at forty-two thousand euros (EUR 42,000.-) consisting of forty-two thousand (42,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

During the period of five years from the date of the publication of these articles of incorporation, the board of directors or the sole director, as the case may be, is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, bankruptcy, insolvency or dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company.

The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly. Written record is kept of the resolutions of the sole shareholder.

The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be. It shall also be convened upon request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 1st June 12 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only a vote in favour or against the proposed resolution, or an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of two category A members at least and one category B member at least, and not more than ten members, who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is discovered at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the moment where the Company has discovered that its shares are held by more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected.

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders or the written resolutions of the sole shareholder and/or the sole director, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or a resolution of the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of a category A director or by the joint signature of at least one category A director and one category B director, and in all cases by the signature of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, or by the Company.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. If certain thresholds are exceeded, the statutory auditor(s) shall be replaced by one or several réviseurs d'entreprises.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, upon recommendation of the sole director or the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1.- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The issued shares have been subscribed as follows:

- 1) EMMECIDUE Srl, prenamed,
has subscribed for nine thousand (9,000) shares;
- 2) GYSOPHILIA HOLDING LIMITED, prenamed,
has subscribed for thirty-three thousand (33,000) shares.

All the shares have been subscribed and each share has been fully paid up so that the amount of forty-two thousand euros (EUR 42,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, concerning commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- EURO.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting of shareholders and has adopted the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set a 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
2. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as category A directors:

a) Mr. Carlos Arrijoja-Loam, engineer, born on 25 July 1955 in Mexico-City, Mexico, residing at 21, Boulevard Des Moulins, 98000 Monaco, and

b) Mr. Camillo Gizzi, entrepreneur, born on 14 July 1959 in Cremona, Italy, residing at Piazza Repubblica 1A, Milan, Italy.

The following person is appointed as category B director

c) Ms. Catherine Koch, private employee, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, professionally residing at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

4. The following person is appointed as independent auditor:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies (RCS) under number B 88.019 having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsieben, am achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) EMMECIDUE Srl, eine Gesellschaft gegründet und bestehend nach italienischem Recht mit Sitz Piazza Cavour 5, Mailand, Italien, registriert unter der Nummer C.F.13351470151,

hier vertreten durch M^e Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer in am Mailand am 21. September 2007 ausgestellten Vollmacht,

2) GYPSOPHILIA HOLDING LIMITED, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht der Republic Zypern mit Sitz 199, Arch. Makarios III Ave., 3608 Limassol, Republik Zypern,

hier vertreten durch M^e Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer in Limassol am 21. September 2007 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienenen, handelnd wie angegeben, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließen und deren Satzung wie folgt lautet:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Aussteller und alle denjenigen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Aktiengesellschaft («société anonyme») nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen ABSOLUTE RENEWABLE S.A. (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist

(i) die Entwicklung, Forschung, Aufbau, Fertigung und Investition im Bereich erneuerbarer Energien, einschließlich, aber nicht beschränkt auf den Bau, Instandhaltung und - Setzung von Kraftwerken und Einrichtungen, der Vertrieb von Energie gleich welcher Form, Beratungsleistungen im Bereich Energiesparen, Ingenieursleistungen, technische Projektstudien; die Bereitstellung von Forschungs- und Technikdienstleistungen und damit zusammenhängende Forschungs- und Gestaltungsdienstleistungen, die Bereitstellung von Industrieanalysen and Forschungs- und Infrastrukturleistungen; alle jeweils im Zusammenhang mit Energiegewinnung, -nutzung und vertrieb; und

(ii) im Zusammenhang mit oben Gesagten, der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen um Ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann Kredite jeglicher Art aufnehmen und Bonds und Anleihen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Geschäftsführers an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Verwaltungsrates, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Verwaltungsrat oder der alleinige Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiundvierzigtausend Euro (EUR 42.000,-), aufgeteilt in zweiundvierzigtausend (42.000) Aktien zu je ein Euro (EUR 1,-) Nominalwert.

Das genehmigte Kapital, inklusive das gezeichnete Aktienkapital, wird auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) festgestellt, aufgeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien zu je 1,- Euro (EUR 1,-) Nominalwert.

Der Verwaltungsrat oder der alleinige Geschäftsführer sind während einer Dauer von fünf Jahren ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung des Gesellschaftsvertrages ermächtigt, Aktien oder Optionsscheine auszugeben, und zwar an Personen und unter Bedingungen, die ganz ihrem Ermessen stehen, insbesondere besteht keine Verpflichtung den Aktionären diesbezüglich ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Das genehmigte und das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des einzigen Aktionärs, welcher mit der gleichen Stimmenmehrheit wie bei Satzungsänderungen zu nehmen ist. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft hat einen oder mehreren Aktionäre. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit ihres Aktionärs (oder irgendeines Aktionärs) aufgelöst.

Art. 7. Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register für Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht bereitliegt. Dieses Register wird alle durch Artikel 39 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Auskünfte enthalten. Das Eigentumsrecht von Namensaktien wird aus der in vorerwähntem Register enthaltenen Eintragung hervorgehen. Diese Zertifikate werden vom ausgegeben und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder von dem alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen. Sollte das Eigentum an Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

C. Hauptversammlung der Aktionäre - Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Art. 8. Die rechtmäßig einberufene Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Im Fall eines alleinigen Aktionärs, übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre aus, und handelt entsprechend.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals vertreten, einberufen werden. Ferner dürfen Aktionäre, die wenigstens 10% des Gesellschaftskapitals halten, die Aufnahme eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung der Hauptversammlung der Aktionäre verlangen. Dieser Antrag muss fünf (5) Tage vor dem festgesetzten Termin für die Versammlung am Gesellschaftssitz per Einschreiben gestellt werden.

Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils am 1. Juni um 12:00 Uhr oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Aktionäre, die an der Versammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, die den an der Versammlung teilnehmenden Personen die Erkennung erlauben, entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Versammlung für die Zahlung der Anwesenheitsquoten und der Wahl. Das verwendete Kommunikationsmittel muss den an der Versammlung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlauben.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung, oder per jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär ist ermächtigt mittels eines Stimmzettels, der per Post oder per Fax an die Adresse des Gesellschaftsitzes oder an die im Einberufungsschreiben angegebene Adresse gesendet wird, an der Wahl teilzunehmen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft ausgegebene Stimmzettel verwenden, auf denen Ort, Datum und Zeitpunkt der Versammlung, die Tagesordnung der Versammlung, und die zur Entscheidung der Versammlung stehenden Anträge angegeben sind, und deren Form dem Aktionär erlaubt, dem Antrag zuzustimmen, ihn abzulehnen oder sich zu enthalten. Stimmzettel welche nicht ausschließlich eine Ja- oder Neinstimme oder eine Enthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor der entsprechenden Hauptversammlung eingegangen sind.

Sofern nicht durch Gesetz anders bestimmt, werden Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung mit einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst.

Der Verwaltungsrat oder der alleinige Geschäftsführer kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

D. Verwaltungsrat

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens zwei Kategorie A Mitglieder und mindestens einem Kategorie B Mitglied, und nicht mehr als zehn Mitgliedern bestehen muss, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Im Falle der Gründung der Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär oder wenn es in einer Generalversammlung festgestellt wurde, dass diejenige nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft, bis zur nächsten Generalversammlung, in der das Bestand mehreren Aktionäre festgestellt wird, durch einen alleinigen Geschäftsführer geleitet werden. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates gewählt, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der alleinige Geschäftsführer werden durch Stimmenmehrheit Beschluss der Aktien gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen jedes Mitglied des Verwaltungsrates mit einfacher Stimmenmehrheit abberufen. Mitglieder des Verwaltungsrates oder der alleinige Geschäftsführer können für weitere Mandaten wider gewählt werden.

Wenn eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglieds bestimmt ist, muss sie einen ständigen Vertreter ernennen, der diese Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person ausführt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muß, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift), ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf schriftliche, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung anwesend oder vertreten und so kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden nur mit Einstimmigkeit der Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 12. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel sechzig (60) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muss von der Generalversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch die Alleinunterschrift eines Kategorie A Verwaltungsratsmitglieds oder durch die gemeinsame Unterschrift von einem Kategorie A und einem Kategorie B Verwaltungsratsmitglied oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

E. Überwachung der Gesellschaft

Art. 15. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Generalversammlung bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Die Verwaltungsamt kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 18. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Ein Betrag für die Rückzahlung des für jede Aktie eingezahlten Nennkapitals wird, nach Zahlung der Schulden weiche zur Zeit der Liquidation bestehen, abgezogen. Der verbleibende Restbetrag wird zu gleichen Teilen unter die Aktionäre verteilt.

H. Satzungsänderung

Art. 19. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Generalversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der einstimmigen Zustimmung der Aktionäre.

I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 20. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Gründer haben die auszugebenden Aktien wie folgt gezeichnet:

- 1) EMECIDUE Srl, vorgenannt,
hat neuntausend (9.000) Aktien gezeichnet;
- 2) GYSOPHILIA HOLDING LIMITED, vorgenannt,
hat dreiunddreißigtausend (33.000) Aktien gezeichnet;

Insgesamt: Zweiundvierzigtausend Euro (EUR 42.000,-) eingezahlt für zweiundvierzigtausend (42.000) Aktien.

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von Zweiundvierzigtausend Euro (EUR 42.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr 1.900,- Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt. Die Zahl der Rechnungsprüfer wird auf einen (1) festgelegt.
3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A werden ernannt:
 - a. Herr Carlos Arrijoja-Loam, Ingenieur, geboren am 25. Juli 1955 in Mexico-City, Mexico, wohnhaft 21 Boulevard des Moulins, 98000 Monaco, und
 - b. Herr Camillo Gizzi, Unternehmer, geboren am 14. Juli 1959 in Cremona, Italien, wohnhaft Piazza Republica 1A, Mailand, Italien.
 Zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B wird ernannt:
 - c. Frau Catherine Koch, Angestellte, geboren am 12. Februar 1965 in Sarreguemines, Frankreich, berufsansässig in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
4. Zum Rechnungsprüfer wird ernannt: ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter luxemburgischem Recht, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 99.019, mit Sitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden mit der Hauptversammlung die über die jährliche Konten für das Rechnungsjahr 2007 entscheidet oder zu dem von der Hauptversammlung beschlossenen Zeitpunkt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Holle, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29203. — Reçu 420 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 10. Oktober 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007121289/242/522.

(070139090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

West Midlands Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.540.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour WEST MIDLANDS CORPORATION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121344/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02293. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Richfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour RICHFIELD S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121343/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02298. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Patent Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.442.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007121432/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03799. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Schiffsgesellschaft MS «Victoria», Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 99.736.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Monsieur Pierre Tholl, administrateur de sociétés, demeurant à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.

Agissant au nom et pour le compte de la société en commandite simple (GmbH & Co. KG) de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS VICTORIA, ayant son siège social à D-81675 München, Einsteinstrasse 3 (Allemagne), constituée suivant acte sous seing privé du 8 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce du tribunal d'instance de Munich (Allemagne) sous le numéro HRA 73466.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Suivant acte sous seing privé de l'assemblée des associés de la société prédite du 28 novembre 2003, il a été décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg une succursale sous la dénomination de SCHIFFSGESELLSCHAFT MS VICTORIA, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.736. Ledit acte sous seing privé du 28 novembre 2003 a été déposé au rang des minutes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 janvier 2004, enregistré à Luxembourg A.C. le 29 janvier 2004, volume 20CS, folio 24, case 2. Ledit acte de dépôt a été publié au Mémorial C numéro 509 du 14 mai 2004.

Suivant résolution des associés de la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS VICTORIA en date du 28 juin 2007, ceux-ci ont décidé de la dissolution de la succursale SCHIFFSGESELLSCHAFT MS VICTORIA. Ladite résolution restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant déclare que la succursale n'a pas de capital social propre.

L'activité de la succursale ayant cessé, il déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que tout l'actif et le passif éventuel de la succursale sont repris est assumé irrévocablement par la société de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS VICTORIA; qu'en conséquence tout le passif de la dite succursale est réglé;

Que partant la liquidation de la succursale est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la succursale;

Que les livres et documents de la succursale sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la succursale.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Tholl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, Relation: LAC/2007/21830. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007121255/202/48.

(070139155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

BEPEF Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.055.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BEPEF INVESTMENTS III S.à R.L., a «société à responsabilité limitée», established at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 83.055, incorporated by deed on the 12th of July 2001, published in the Luxembourg Memorial C number 53 of the 10th of January 2002.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Bérénice Kunnari, private employee, residing professionally in Luxembourg and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. - That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. - As appears from the attendance list, the 64.000 (sixty-four thousand) shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the company and decision to voluntarily put the company into liquidation.
2. Discharge to the managers of the company.
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to give discharge to the managers for the exercise of their mandate as of today date.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

BARING EUROPEAN FUND MANAGERS LIMITED, PO Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Channel Islands.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies' law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BEPEF INVESTMENTS III S.à R.L., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.055, constituée suivant acte reçu en date du 12 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 53 du 10 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Bérénice Kunnari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence

ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 64.000 (soixante-quatre mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation.
2. Décharge aux gérants de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

BARING EUROPEAN FUND MANAGERS LIMITED, PO Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Channel Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, B. Kunnari, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24122. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007121261/211/114.

(070139505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Schiffsgesellschaft MS "Maxima", Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 92.436.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Monsieur Pierre Tholl, administrateur de sociétés, demeurant à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.

Agissant au nom et pour le compte de la société en commandite simple (GmbH & CO. KG) de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS MAXIMA, ayant son siège social à D-81675 München, Einsteinstrasse 3 (Allemagne), constituée suivant acte sous seing privé du 14 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce du tribunal d'instance de Munich (Allemagne) sous le numéro HRA 73809.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Suivant acte sous seing privé de l'assemblée des associés de la société prédite du 14 octobre 2002, il a été décidé de créer et d'implanter Grand-Duché de Luxembourg une succursale sous la dénomination de SCHIFFSGESELLSCHAFT MS MAXIMA, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.436. Ledit acte sous seing privé du 14 octobre 2002 a été déposé au rang des minutes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2002, enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2002, volume 138S, folio 7, case 7. Ledit acte de dépôt a été publié au Mémorial C numéro 473 du 2 mai 2003.

Suivant résolution des associés de la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS MAXIMA en date du 28 juin 2007, ceux-ci ont décidé de la dissolution de la succursale SCHIFFSGESELLSCHAFT MS MAXIMA. Ladite résolution restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant déclare que la succursale n'a pas de capital social propre.

L'activité de la succursale ayant cessé, il déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que tout l'actif et le passif éventuel de la succursale sont repris et assumé irrévocablement par la société de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS MAXIMA; qu'en conséquence tout le passif de la dite succursale est réglé;

Que partant la liquidation de la succursale est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la succursale;

Que les livres et documents de la succursale sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la succursale.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Tholl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, Relation: LAC/2007/21827. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007121256/202/48.

(070139157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Schiffsgesellschaft MS " Tapestry ", Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 117.969.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Monsieur Pierre Tholl, administrateur de sociétés, demeurant à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.

Agissant au nom et pour le compte de la société en commandite simple (GmbH & CO. KG) de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS TAPESTRY, ayant son siège social à D-81675 München, Einsteinstrasse 3 (Allemagne), constituée suivant acte sous seing privé en date du 15 mars 2005, inscrite au Registre de Commerce du tribunal d'instance de Munich (Allemagne) sous le numéro HRA 83.412.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Suivant acte sous seing privé de l'assemblée des associés de la société prédite du 14 mars 2006, il a été décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg une succursale sous la dénomination de SCHIFFSGESELLSCHAFT MS TAPESTRY, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.969. Ledit acte sous seing privé du 14 mars 2006 a été déposé au rang des minutes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 avril 2006, enregistré à Luxembourg A.C. le 13 avril 2006, volume 28CS, folio 28, case 7. Ledit acte de dépôt a été publié au Mémorial C numéro 1788 du 25 septembre 2006.

Suivant résolution des associés de la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS TAPESTRY en date du 28 juin 2007, ceux-ci ont décidé de la dissolution de la succursale SCHIFFSGESELLSCHAFT MS TAPESTRY. Ladite résolution restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant déclare que la succursale n'a pas de capital social propre.

L'activité de la succursale ayant cessé, il déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que tout l'actif et le passif éventuel de la succursale sont repris est assumé irrévocablement par la société de droit allemand PREMICON KREUZFAHRT GmbH & CO. KG MS TAPESTRY; qu'en conséquence tout le passif de la dite succursale est réglé;

Que partant la liquidation de la succursale est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la succursale;

Que les livres et documents de la succursale sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la succursale.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Tholl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, Relation: LAC/2007/21829. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007121254/202/48.

(070139161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Mowo Plan Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 111, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121339/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02215. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.
